

1- PRÉSENTATION

L'arrêté du 27 janvier 2025 autorise l'ouverture des concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État, destinés aux services et établissements publics relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Inscriptions : Les inscriptions ont eu lieu entre le 11 février 2025, 12h, et le 13 mars 2025, 12h (heure de Paris), via la plateforme Cyclades.

Communication : Un communiqué a été envoyé le 7 février 2025 par la Direction des Examens et Concours (DEC) aux établissements de la Martinique afin de les informer de l'ouverture du concours.

Nombre de postes : 3 postes ont été mis au concours pour l'Académie de la Martinique, conformément à l'arrêté du 27 mars 2025.

Conditions d'accès

Les candidats doivent être titulaires du diplôme d'assistant de service social (DEAS) .

Missions

Les assistants de service social recrutés dans ce cadre auront pour missions de soutenir et accompagner les élèves et étudiants, en particulier dans les domaines de la prévention, de la protection, de l'intégration et du suivi social, en étroite collaboration avec les équipes éducatives. Leurs actions s'inscrivent dans une politique de prévention au sein de l'institution et à l'interface de l'école et de son environnement.

Les missions des assistantes de service social sont détaillées dans les textes suivants :

- Circulaire n° 2017-055 du 22-3-2017 pour le service social en faveur des élèves
- Circulaire du 03 février 2014, pour les services sociaux des CROUS

Rôle du jury et principes régissant son action

Le rôle du jury est d'évaluer les compétences professionnelles des candidats, à travers des épreuves écrites et orales, en prenant en compte la rigueur, la capacité d'analyse, ainsi que la compréhension du contexte éducatif et social. Le jury s'efforce de garantir une évaluation juste et transparente, respectant les principes d'égalité des chances, d'impartialité et de confidentialité.

2- L'ÉPREUVE ORALE

Nature de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien de 30 minutes avec le jury. Ce dernier permet d'évaluer la motivation du candidat, la qualité de son exposé, sa capacité à se projeter dans la fonction d'assistant de service social, ainsi que ses compétences relationnelles et professionnelles. L'entretien du candidat se divise en deux parties : un exposé de 10 minutes sur son parcours, son expérience et sa vision du métier, suivi d'une série de questions du jury visant à approfondir la compréhension du candidat du système éducatif et des enjeux sociaux auxquels il pourrait être confronté.

3- DONNEES STATISTIQUES

- **Nombre de candidats inscrits :** 29

	Nombre de candidats	%
Hommes	1	3.45
Femmes	28	96.55
TOTAL	29	100

- **Nombre de candidats convoqués pour l'épreuve orale d'admission :** 24 candidats soit 82,76% des inscrits.
- **Candidats n'ayant pas complété leur dossier dans les délais :** 5 candidats soit 17,24 % des inscrits.
- **Qualifications :** Tous les candidats sont titulaires du diplôme d'assistant de service social, garantissant une homogénéité des niveaux de qualification.
- **Statistiques candidats**

INSCRITS	Autorisés à concourir	Présents	Admis sur la liste principale	Admis sur la liste complémentaire
29	24	5	3	3

Résultats de l'épreuve orale d'admission

Moyenne générale de l'épreuve : 12.18/20

Note la plus haute : 19.5/20

Note la plus basse : 06/20

- **Répartition des notes obtenues**

Note <5	5> note <8	8> note <12	12> note <16	Note >16
0	5	3	6	5

4- OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Le dossier

Le jury a noté que la majorité des dossiers de candidatures étaient complets et conformes. Toutefois, certains candidats ont présenté des dossiers qui nécessitaient des compléments d'informations sur leurs expériences professionnelles, en particulier dans le secteur éducatif ou social.

Présentation du candidat

Les membres du jury ont constaté que la plupart des candidats avaient du mal à structurer leur exposé, celui-ci étant souvent trop court (moins de 5 minutes pour plusieurs d'entre eux). Cette difficulté de structuration a été un frein dans l'évaluation de la pertinence des idées et de la compréhension du métier d'assistant de service social. En revanche, les 3 lauréates se sont distinguées par un exposé bien structuré, riche en contenu, et une grande maîtrise du sujet.

Entretien avec le jury

L'entretien a mis en évidence un manque de préparation chez plusieurs candidats, qui n'ont pas su développer leur vision du métier ou proposer des innovations et axes d'amélioration pour le secteur éducatif. Beaucoup de candidats n'avaient pas de connaissance concernant l'institution, ses dispositifs de soutien ainsi que le fonctionnement des établissements scolaires.

De plus, une majorité des candidats n'a pas su démontrer une capacité à se projeter dans la fonction, et peu ont abordé des problématiques concrètes liées à la profession.

Le jury a également observé que certains candidats manquaient de prise de recul et de hauteur dans leurs réponses. En effet, bien que la passion pour le métier soit essentielle, il est également crucial de maintenir une distance professionnelle, permettant de traiter les situations avec objectivité et discernement. La prise de recul et la capacité à analyser des situations complexes sans être influencé par des facteurs émotionnels immédiats sont des compétences clés dans le métier d'assistant de service social.

5- CONCLUSION

Le concours a permis de sélectionner 3 nouvelles assistantes sociales pour l'Académie de la Martinique, conformément à l'arrêté fixant le nombre de postes à pourvoir. Bien que le concours ait révélé de nombreuses qualités chez certaines candidates, le jury a constaté qu'un certain nombre d'entre elles n'avaient pas présenté un niveau d'opérationnalité suffisant pour occuper ce type de poste dans l'environnement éducatif. En particulier, un travail sur la préparation de l'exposé, la gestion émotionnelle et la projection professionnelle semble nécessaire pour les futurs concours.

Le jury recommande aux futurs candidats de se préparer davantage sur la structure de leur exposé, leur capacité à se projeter dans le rôle et à développer des idées novatrices et adaptées aux besoins des établissements scolaires et universitaires. Ils doivent également veiller à adopter une prise de recul suffisante pour aborder les situations complexes de manière professionnelle et objective.

La présidente du jury

Béatrice PETRIS

